Communiqué de presse

Le 19 juin 2025, la Mayenne signe deux conventions avec le FIPHFP

Le Centre de gestion de la FPT et Le Conseil départemental

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Mayenne (CDG 53) réaffirme son engagement pour 4 ans (2025-2028) avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP).

Le Centre de gestion de la FPT de la Mayenne, établissement public local ayant vocation principale à accompagner les 276 collectivités/établisements publics affiliés dans la gestion de leur personnel, est un acteur de la politique handicap.

Aujourd'hui, le CDG 53 souhaite renouveler son engagement avec le FIPHFP afin d'impulser une politique handicap auprès des collectivités territoriales de l'ensemble du Département de la Mayenne.

Ce projet s'articule autour de 5 axes d'actions en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap dans la fonction publique. Le CDG 53 souhaite encourager cette démarche et en particulier en matière :

- d'information et de sensibilisation au handicap,
- d'appui au recrutement et à l'intégration dans l'emploi (apprentissage et employabilité pérenne),
- d'accompagnement au maintien dans l'emploi,
- d'un travail sur l'usure professionnelle pour prévenir des situations d'inaptitude,
- et d'un relais sur les actions et les financements du FIPHFP.

Communiqué de presse

Pour ce faire, le CDG 53 mobilise l'équipe pluridisciplinaire du pôle santé ainsi que l'ensemble des services du CDG 53.
Pour initier cette démarche, le CDG 53 a renforcé ses liens avec les services de CAP Emploi en proposant des ateliers sur les modalités d'intégration dans la Fonction publique aux personnes en situation de handicap.
Au travers de ce conventionnement, le CDG se positionne aux côtés du FIPHFP pour promouvoir l'inclusion des personnes en situation de handicap dans toute la Fonction publique.

Signature d'une nouvelle convention entre le Département et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique

Le Conseil départemental de la Mayenne reconduit son partenariat avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP), à l'occasion de la signature d'une nouvelle convention, en présence de M. Olivier Richefou, président du Conseil départemental et Mme Marine Neuville, directrice FIPHFP.

Ce renouvellement confirme la volonté forte du Département, en tant qu'employeur public, de poursuivre et renforcer ses actions en faveur de l'égalité des chances et de l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Un engagement constant depuis 2016
Depuis la première convention signée en 2016, le Département de la Mayenne a déployé de nombreuses actions concrètes pour favoriser l'emploi et le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap, avec le soutien financier du FIPHFP :

- 2016-2020 : première convention et deux avenants, avec un financement de 466 993 €
- 2021-2023 : premier renouvellement, suivi d'une année complémentaire, avec un financement de 333 000 €
- 2025-2027 : deuxième renouvellement, validé le 1er avril 2025, avec un financement de 436 000 €

Grâce à ces actions, les résultats sont significatifs :

- Le nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi est passé de 55 à 115 agents entre 2016 et fin 2024
- Le taux d'emploi a progressé de 4,80 % à 7,68 % sur la même période

Communiqué de presse

Une nouvelle convention ambitieuse pour 2025-2027

Cette nouvelle convention permettra au Département de poursuivre et d'élargir son champ d'action à travers un programme ambitieux :

- Renforcer les recrutements par l'apprentissage, les mobilités, les contrats aidés et les stages
- Accompagner les nouveaux agents en situation de handicap via des aménagements de poste, visites médicales et études ergonomiques
- Soutenir les reclassements professionnels, notamment via des bilans de compétences, formations, immersions, et études de poste
- Former et sensibiliser les équipes et managers, notamment à travers les « handicafés », les outils internes de sensibilisation (serious game, jeu des 7 familles, plaquettes)
- Développer les actions autour de la santé mentale et de l'usure professionnelle
- Expérimenter un poste de conseiller en évolution professionnelle (0,33 ETP dès mars 2025)
- Renforcer les actions auprès des assistants familiaux
- Améliorer l'accessibilité numérique, avec un audit complet et la mise en œuvre de documents en FALC (Facile à lire et à comprendre)

Par cette nouvelle convention, le Conseil départemental affirme une nouvelle fois que l'inclusion et la diversité sont des leviers essentiels de solidarité et d'innovation dans la Fonction publique.

A propos du FIPHFP

Créé par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, le Fonds pour l'insertion des personnes en handicapées œuvre pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans les trois versants de la Fonction publique (FIPHFP). Il finance, impulse et aide les employeurs publics dans la réalisation de leurs actions relatives au recrutement, au maintien dans l'emploi et à l'accompagnement des parcours professionnels des personnes en situation de handicap. En 2024, 37 778 recrutements ont été réalisés et 8 805 personnes ont été maintenues en emploi, le taux d'emploi dans la Fonction publique continuant à progresser pour atteindre 5,93%. Le FIPHFP est un établissement public national placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique Territoriale, de la fonction publique Hospitalière et du budget (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts. Plus d'informations sur www.fiphfp.fr / suivez le FIPHFP sur LinkedIn et sur X @FIPHFP

A propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.
Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

CDG 53
Marie Bilheux – 02 43 59 09 09
documentaliste@cdg53.fr

FIPHFP
Véronique Bonnet – 06 08 62 33 59
– v.bonnet@agence-cid.fr
Chloé Lemahieu – 06 89 57 84 63
– c.lemahieu@agence-cid.fr

Contact Presse
Conseil départemental
Alexandra Maugère
Responsable des Relations Presse
presse.dca@lamayenne.fr – 06 73 68 66 90